

SSIAP 2 MODULE COMPLÉMENTAIRE

Chef d'équipe de sécurité incendie



Durée

28 heures
(4 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans
les locaux de votre entreprise



Tarifs

600 € TTC

Public : Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P 2 par équivalence.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Manipulation des systèmes de sécurité incendie : (8h00)

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux.

2- Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : (4h00)

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

3 Chef du poste central de sécurité en situation de crise : (16h00)

Connaître les procédures et les consignes.

Gérer les intervenants.

Prendre les décisions adaptées.

Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers.

SSIAP 2 MODULE COMPLÉMENTAIRE

Chef d'équipe de sécurité incendie



Participants

Maximum de 12 personnes
par session



Dates

Les dates de sessions sont
disponibles sur notre site
internet* ou sur demande auprès
de M. LE QUINTREC
(responsable formation)



Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP2 par
équivalence. Acquérir les
connaissances complémentaires
nécessaires à la tenue de l'emploi
SSIAP2.



Prérequis

Être titulaire du PSC1 de moins
de 2 ans ou du SST à jour de
formation continue. Disposer
d'un certificat médical de moins
de 3 mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence à l'ensemble des séquences du module est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques (dans le cas d'une défaillance notoire le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier module complémentaire des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998. Ce diplôme est signé par le DDSIS ou son représentant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels.

MOYENS D'ÉVALUATION

Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

CADRE REGLEMENTAIRE

Programme défini par le Ministère de l'Intérieur, arrêté du 02 mai 2005, annexe VI, chapitre 1.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ-version 3 -14/03/2024

RS5642, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - 10/12/2021



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

